



**Syndicat Mixte de la Base de Loisirs
de Saint-Quentin en Yvelines**

N°2022-D08

OBJET :

Convention avec les
Traileurs de Paris
EcoTrail 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 09 mars à 17h45

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin en Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Etaient présents :

Mesdames Anne CAPIAUX -Chantal CARDELEC -Sylvie PIGANEAU ;
Messieurs José CACHIN - Ali RABEH

Etaient absents excusés :

Madame Colette GERGEN
Messieurs Nicolas DAINVILLE- Bertrand COQUARD - Othman NASROU

Ont donné pouvoir :

Monsieur DAINVILLE à Madame CAPIAUX
Monsieur NASROU à Madame PIGANEAU

CONSIDERANT le soutien de l'île de loisirs à l'association « Les Traileurs de Paris » depuis une quinzaine années, à travers l'organisation sur l'île de loisirs du départ et des dix premiers kilomètres de leur épreuve phare : le trail 80km de l'Ecotrail de Paris Ile de France qui se termine au premier étage de la Tour Eiffel ;

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention selon projet ci-joint, décrivant les moyens mis en œuvre par l'île de loisirs pour l'organisation du départ de la course (droits d'accès des véhicules, mise à disposition d'espaces, accès aux fluides) et les contreparties (mise à disposition d'un stand, de moyens de communication, ...) assurées par l'association « Les Traileurs de Paris » ;

Mbres en exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 5
Suffrage exprimés : 7

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,**

Approuve le projet de convention de partenariat ci-joint, établi entre le Syndicat Mixte et l'Association Les Traileurs de Paris pour 2022 ;

Autorise le Président à signer ladite convention avec l'association.




Fait à Trappes, le 09 mars 2022

Le Président du Syndicat Mixte
José CACHIN



Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines
Syndicat mixte de l'île de loisirs – Rond-Point Eric Tabarly
RD 912 – 78190 Trappes
Tél. : 01 30 16 44 40
contact@saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr
www.saint-quentin-en-yvelines.iledeloisirs.fr
SIRET 257 800 037 00034 – Code APE 9311Z

Envoyé en préfecture le 23/03/2022
Reçu en préfecture le 23/03/2022
Affiché le 
ID : 078-257800037-20220309-DELIB_2022_008-DE



CONVENTION ECOTRAIL PARIS 2022 - N°2022-08

14^{ème} édition – Trail 80km

ENTRE :

Le Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines dite « île de loisirs », représenté par son Président Monsieur José CACHIN, dûment habilité par délibération n°20222-D... en date du 09 mars 2022, désigné dans ce qui suit par "l'île de loisirs",

d'une part,

ET :

L'Association Les Traileurs de Paris, 15 Sentier des Tricots, 92130 Issy-les-Moulineaux, RCS n° 501 340 822, représentée par son Président Monsieur Philippe ESPINASSE, dûment habilité à engager l'association, désignée dans ce qui suit par "le partenaire",

d'autre part.

PREAMBULE

Le partenaire organise la 14^{ème} édition de l'Ecotrail de Paris le 19 mars 2022. Cet événement qui a débuté par le trail 80km avec 800 concurrents, rassemble aujourd'hui 13 000 participants sur plus de 10 épreuves : la verticale de la Tour Eiffel, le trail 80km, le trail 45km, le trail 30km, le trail 18km, le trail 10km, la Verticale de la Tour Eiffel, les marches nordiques et les randonnées.

L'île de loisirs est associée à cet événement depuis la première édition et se positionne ainsi comme un acteur fondamental du projet puisque le départ de l'épreuve phare, le 80km qui se termine au premier étage de la Tour Eiffel, est organisé sur l'île de loisirs.

En outre, cette course nature est un exemple d'éco-événement.

Les Traileurs de Paris participent pleinement à l'animation du territoire et au rayonnement de l'île de loisirs en se faisant un relais de communication auprès du grand public francilien, des participants et de leurs nombreux partenaires institutionnels.

En conséquence, les parties ont développé des relations de partenariat dans le cadre desquelles les parties prenantes se répartissent les tâches et moyens (droits d'accès des véhicules, dotations en récompenses, équipements et tentes de réception, accès aux fluides, animations, gestion des réservations et des dossards, gestion de la course) permettant la bonne réalisation de cette manifestation sportive.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet

L'île de loisirs s'engage à accueillir le départ de la 14^{ème} édition du Trail 80km de l'Ecotrail de Paris, le 19 mars 2022 et à être partenaire de cette manifestation qui rassemblera environ 3000 coureurs venus du monde entier, mais dont 70 % viennent d'Île de France.

Article 2 : Durée

Cette convention lie l'île de loisirs et le partenaire pour la période du 13 au 21 mars 2022 pour répondre au besoin d'organisation de l'événement en amont et en aval.

Article 3 : Engagements réciproques des parties

L'île de loisirs s'engage à mettre en œuvre les moyens suivants :

- 30 barrières Vauban
- 1 rampe à eau
- les droits d'accès pour les participants au 80km, les organisateurs et les invités
- la raquette événementielle et le chemin du tour de l'étang (non privatisé)
- héberger les camions-consigne la nuit du vendredi au samedi
- mise à disposition des parkings afin de garer les véhicules des participants
- 6 bancs, 12 tables
- 2 branchements électriques
- 8 conteneurs poubelle
- La mobilisation d'un agent des services techniques sur l'événement.

Le partenaire s'engage à :

- organiser l'événement (recueillir les autorisations, gérer les inscriptions, assurer la sécurité de la manifestation).
- communiquer à son sujet et placer les supports de communication de l'île de loisirs (banderoles, oriflammes) au niveau de la zone de départ et sur le car-sonorisation.
- assurer le montage et démontage du circuit de l'Ecotrail.
- assurer le nettoyage avant et après l'événement sur l'ensemble du circuit effectué sur l'île de loisirs (10 km).
- nettoyer le matériel prêté (tables, chaises, bancs) à la fin de la manifestation.
- intégrer dans deux newsletters numériques (une avant et une après l'événement) une information fournie par l'île de loisirs, avec un lien hypertexte renvoyant sur le site Internet de l'île de loisirs.
- apposer le logo de l'île de loisirs sur les supports dédiés aux partenaires (zone d'arrivée notamment).
- Mettre des flyers de l'île de loisirs dans les enveloppes du Trail 80 km

Le budget total de l'organisation de l'Ecotrail de Paris est estimé à 650 000 €. Les prestations assurées par l'île de loisirs sont valorisées à hauteur de 976 €. Les prestations ne donnent lieu à aucune facturation entre les parties.

Outre l'engagement réciproque des parties listé ci-dessus, l'île de loisirs assure les prestations d'hébergement et de repas aux tarifs en vigueur selon la délibération N-2021-019/A.

Dans ce cas, les Traileurs de Paris seront donc redevables auprès de l'île de loisirs de la somme correspondante aux prestations effectuées et sera versée après la manifestation, à réception d'un avis des sommes à payer transmis par les services du Trésor Public

Toute prestation complémentaire sollicitée par le partenaire en fonction des besoins, sera à la charge de celui-ci sur la base des tarifs en vigueur.

Article 4 : Principes de développement durable

Tout événement ou activité se déroulant sur l'île de loisirs fait l'objet d'un suivi et d'un contrôle du service environnement du Syndicat Mixte. Le partenaire s'engage à respecter les contraintes liées à la protection de l'environnement codifiées par la réglementation « Natura 2000 », pour les espaces se situant à proximité directe de la Réserve Naturelle Nationale, classée « Natura 2000 ».

Article 5 : Assurances et Responsabilité

Les parties s'engagent à souscrire toute police d'assurance comprenant l'ensemble des garanties inhérentes à l'exécution de la présente convention et notamment, la responsabilité civile pouvant leur incomber dans le cadre de leurs activités.

Fait à Trappes-en-Yvelines le

Le Président des Traileurs de Paris
Philippe ESPINASSE

Le Président du Syndicat Mixte
Monsieur José CACHIN